



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الاتحاد من أجل المتوسط

Communauté de pratique de l'UpM

Emploi et travail



ufmsecretariat.org



Le Secrétariat de l'UpM
est cofinancé par
L'UNION EUROPÉENNE



Palau de Pedralbes | Pere Duran Farell, 11
Barcelona, Spain - 08034
Phone: 00 34 93 521 4100 | Fax: 00 34 93 521 4102



L'Union pour la Méditerranée

L'Union pour la Méditerranée (UpM) est une organisation euro-méditerranéenne intergouvernementale qui rassemble tous les pays de l'Union européenne et 16 des pays du sud et de l'est de la Méditerranée, soit un total de **43 États membres de l'UpM**. Il sert d'institution opérationnelle qui donne les moyens d'agir au dialogue régional entre les États membres de l'UpM et les parties prenantes, en favorisant les synergies et la coordination entre eux et en promouvant les projets et initiatives régionaux ayant une incidence directe sur la vie des citoyens.



Exercice de suivi de l'Union pour la Méditerranée

La **demande d'un cadre de suivi national** a été formulée par les **ministres des États membres de l'UpM lors de la 4e Réunion Ministérielle de l'UpM sur l'Emploi et le Travail**, en 2019. Après avoir présenté les résultats d'un exercice pilote lancé en 2020, les ministres ont réitéré leur engagement envers l'exercice de suivi dans la **Déclaration ministérielle de Marrakech de mai 2022**, dans le cadre de la 5e réunion ministérielle sur l'emploi et le travail.

À ce jour, **12 États membres de l'UpM** sont volontaires dans le cadre de l'exercice de suivi: Algérie, Belgique (à partir de juillet 2024), France, Grèce, Malte, Monténégro, Maroc, Palestine, Portugal, Espagne, Tunisie et Turquie. Un rapport transnational sur cet exercice de suivi sera présenté lors de la prochaine réunion ministérielle de l'UpM sur l'emploi et le travail qui aura lieu en 2025.

Étant donné qu'il s'agit d'un processus participatif, toutes les étapes ont été examinées et convenues par les pays volontaires et non volontaires, y compris l'approche, le processus, le cadre de suivi, les indicateurs, les outils et le format des rapports.

Un **outil de suivi en ligne** est en cours de développement afin de stocker et de visualiser les informations et les tendances collectées tant sur le plan thématique (priorités ou piliers de la déclaration) que géographique (par les États Membres de l'UpM). Le processus est coordonné et dirigé par une Task Force, dont les membres sont le secrétariat de l'UpM, la Commission Européenne (Direction Générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, DG EMPL) et la Fondation européenne pour la formation (ETF).



Pourquoi participer à l'exercice de suivi ?

L'objectif de ce processus est de favoriser une culture de suivi et d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes afin d'améliorer l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre des politiques. Ce processus suit une approche d'apprentissage politique, favorisant le partage et l'apprentissage par les pairs. Plus concrètement, la participation au processus de suivi vise à :

- **Favoriser les échanges**, l'apprentissage par les pairs ainsi que la mise en réseau et la coopération entre les parties prenantes des États membres de l'UpM et les organisations internationales (dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud);

- **L'identification et la collecte de données et de statistiques fiables** tout en utilisant des indicateurs pertinents et en encourageant leur harmonisation et leur partage;
- **De contribuer à l'amélioration des capacités nationales de suivi des politiques liées au marché du travail;** surveiller l'incidence sur le marché du travail d'autres politiques et initiatives de coopération dans des domaines tels que la coopération industrielle, le commerce et l'investissement, l'économie bleue, la transition vers une économie circulaire et à faible intensité de carbone, l'éducation et l'égalité entre les hommes et les femmes;
- **Identifier les sources de financement** pour soutenir la diffusion des meilleures pratiques et l'intégration effective du suivi de l'impact dans les actions axées sur l'emploi et le marché du travail, y compris celles émanant du secteur privé ou des partenariats public-privé;
- **Encourager les États membres de l'UpM à partager régulièrement et volontairement leurs rapports de suivi nationaux** sur les principales tendances nationales dans le domaine de l'emploi et du travail avec le secrétariat de l'UpM; cela pourrait être l'occasion de recenser des programmes et des initiatives opérationnels innovants et stratégiques qui



contribueront aux efforts des pays; Promouvoir la possibilité pour le secrétariat de l'UpM, la Commission européenne et les agences de l'UE concernées, en particulier l'ETF, de fournir une expertise pertinente à ces travaux et de faciliter l'échange d'expériences, de bonnes pratiques, d'enseignements tirés et d'approches innovantes aux niveaux national et international.